

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, sise **18, rue Principale**, à Sandweiler, **mardi, le 10 mars 2026 à 09h00**.

ORDRE DU JOUR

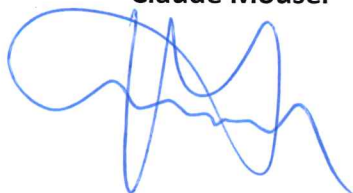
Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Pacte nature – Plusieurs mesures à définir
3. Actes notariés 10.980 et 10.981
4. Création d'un poste à tâche complète de fonctionnaire communal de la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe administratif
5. Contrats de concession – Renouvellements et nouvelles concessions
6. Décompte de travaux pour l'article 4/831/221311/20018 – Centre culturel (phase 1)
7. CIGR Syrdall Asbl – Convention 2026
8. Règlement-taxe relatif à la vente de bois - Modification
9. Subventions : Festival international 2026 de la BD à Contern / Festival de la Nature « Bealtaine 2026 » / Télévie 2026 – Centre de promesse à Bissen / UGDA Projet choral et instrumental « A Tutti Fausti » / Commission sociale et d'inclusion - Maison des jeunes à Sandweiler
10. Nomination d'un membre effectif pour l'ORT Guttland Asbl
11. Attribution du congé politique supplémentaire conformément au règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux – Modification
12. Fixation des indemnités pour les accompagnateurs des colonies scolaires pour l'année scolaire 2025/2026
13. Fixation des prix d'entrée pour la manifestation « Hallo Udo – Ein Abend Udo Jürgens » – Règlement-taxe
14. Convention tripartite 2026 – Services d'éducation et d'accueil pour enfants
15. Vote d'un crédit supplémentaire à l'article 3/532/648120/99002 du budget 2026
16. Questions des conseillers communaux

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

**Le bourgmestre,
Claude Mousel**



Le secrétaire communal,

